

**COMMUNIQUÉ CONJOINT DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES
DE L'INDUSTRIE HÔTELIÈRE - ARIH
de**

**Fès-Meknès / Casa – Settat / Tanger- Tétouan – Al Hoceima / Oriental / Draa –
Tafilalt/ Dakhla Oued Eddahab / Rabat – Salé -Kénitra / Beni Mellal - Khénifra**

Nous avons été informés par la presse du communiqué conjoint de Monsieur Ahmed BENNANI, Président de l'ARIH de Marrakech Safi et de Monsieur Abdelhaq CHAHLI, Président de l'ARIH Agadir Souss Massa par lequel ils expriment leur position commune relative à quelques points figurants sur le projet des statuts amendés de la Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière – FNIH et avons décidé de rendre public le présent communiqué pour informer les professionnels de l'hôtellerie et l'opinion publique de notre position commune.

En application des dispositions de l'article 53 de la loi 80-14, portant statut des établissements d'hébergement touristique d'une part et du découpage territorial du Royaume et des changements du mode de gouvernance d'autre part, le conseil d'administration de la FNIH s'est réuni le 31 octobre 2023, auquel ont pris part les représentants des ARIHs de Marrakech Safi et d'Agadir Souss Massa. Lors de ce conseil, tous les articles proposés dans le projet de statuts ont été largement discuté et validés à l'unanimité (y compris par les représentants d'Agadir Souss Massa et Marrakech Safi) à l'exception d'un seul point relatif à la représentativité des Associations dans le Conseil d'Administration.

Vu que les statuts en vigueur octroient à toutes les ARIH le même nombre de voix, le conseil d'administration a jugé opportun de réfléchir à une meilleure représentativité. C'est ainsi qu'il a été proposé de retenir le Critère de la capacité en chambres, critère qui permettrait d'instaurer un certain équilibre en attribuant à chaque région la cote part qu'elle mérite. La simulation proposée à cet effet donnerait 5 voix à Marrakech 3voix à Agadir et 1 à 2 voix pour chacune des autres régions. Les représentants de Marrakech ont demandé de leur côté d'instaurer le Critère du montant de la cotisation, critère qui aboutirait à une mainmise totale des ARIH de Marrakech et d'Agadir sur toutes les décisions qu'aurait à prendre la FNIH. Ce critère a été rejeté par les 07 sept autres ARIHs.

Pour trancher sur ce seul point qui restait en désaccord, un vote a eu lieu sur proposition du représentant de l'ARIH Agadir Souss Massa où tous les présents ont marqué leurs accords à l'exception des représentants de Marrakech Safi qui ont demandé un délai pour consulter les autres membres de leur association.

Dans un esprit de concertation et de fédération et sur proposition du Président, le Conseil d'Administration a suspendu sa réunion pour laisser le temps à Monsieur Ahmed BENNANI, Président de l'ARIH Marrakech Safi d'étudier les statuts et de revenir vers le Conseil qui a repris ses travaux comme convenu le 10 novembre 2023.

A la surprise générale, la deuxième session du Conseil a été marquée par l'absence des membres représentant l'ARIH de Marrakech, les représentants de l'ARIH d'Agadir ayant assisté à la réunion par visio-conférence.

Lors de cette deuxième session et en l'absence d'un retour de la part des représentants de l'ARIH de Marrakech, le Conseil a adopté à l'unanimité, y compris les représentants de l'ARIH d'Agadir, le projet des statuts, dont tous les articles ont été validés à l'unanimité des membres et a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, seul organe habilité à l'entériner, l'amender ou le rejeter.

La souveraineté de l'assemblée dans la prise de décisions doit être affirmée. Remettre en cause la légitimité du CA et d'un président, dont le mandat échu en 2021, et ayant convoqué l'assemblée générale électorale en son temps, a été prorogé par ladite assemblée pour servir les intérêts du secteur dans un moment crucial de négociation des avantages octroyés par le gouvernement après le COVID et où la priorité de l'époque était de sauver le secteur de l'effondrement plutôt que de désigner un nouveau président. Le temps a montré la pertinence de cette décision puisque, grâce à la stabilité des organes représentant notre secteur, la FNIH a pu négocier dans les meilleures conditions : l'accord-cadre 2022, le plan de relance, l'AMI et la feuille de route 20-26 etc. Autant de sujets dont Marrakech et Agadir se trouvent les premiers bénéficiaires sans pour autant que les autres régions ne remettent en cause la légitimité de leur leadership en matière de tourisme.

La Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière ne doit en aucun cas jouer le rôle réservé à quelques ARIH. Sa mission est de soutenir toutes les ARIH dans les actions de nature à développer leurs activités d'une part et de défendre les points communs à l'ensemble des ARIH auprès des autorités nationales d'autre part mais sans favoriser une région en particulier. Bien que Marrakech et Agadir soient indéniablement les régions les plus développées sur le plan touristique, cela ne justifie pas une domination automatique en termes de voix au sein de la Fédération.

Le principe démocratique sous-jacent à une telle structure exige que chaque région soit représentée équitablement, indépendamment de son niveau de développement.

Il semble y avoir une volonté de domination de la part des deux Présidents des associations de Marrakech et d'Agadir, qui considèrent les autres régions comme petites. Il est impératif de souligner que chaque Association dans une région du Royaume regroupe des professionnels qualifiés et aucune ne devrait être reléguée au statut de "petite" au sein de la Fédération.

Les décisions qui y seront prises devraient refléter un choix éclairé et équitable, mettant en avant les intérêts collectifs des établissements d'hébergement dans toutes les régions. L'objectif ultime est de garantir une représentation juste et équilibrée au sein de la FNIH, respectant ainsi les principes fondamentaux de la démocratie, de la majorité et de l'équité.

Il est à noter que Monsieur Lahcen ZELMAT n'était pas demandeur d'un 3^{ème} mandat mais ce sont les Associations régionales qui l'ont sollicité, sans oublier et comme le savent les professionnels de la région de Marrakech Safi qu'il est le plus grand défenseur des intérêts de la profession et du développement du Tourisme à Marrakech et qu'il avait aussi la bénédiction de toutes les Associations Régionales y compris celles d'Agadir et Marrakech avant qu'elles subissent les pressions.

Le 25 novembre 2023

Youssef ZAKI
Président de l'ARIH
Oriental

Jabir BENDAOUD
Président de l'ARIH
Rabat Salé Kénitra

Nidale LAHLOU
Président de l'ARIH
Fès Meknès

Ali EL KADIRI
Président de l'ARIH
Tanger Tétouan Al
Hoceima

Mohammed SAOUTI
Président de l'ARIH
Casablanca Settat

Soufiane BACHAR
Président de l'ARIH
Draa Tafilalet

Otmane AMAR
Président de l'ARIH
Dakhla Oued
Eddahab

Said REDDAD
Président de l'ARIH
Béni Mellal
Khénifra